

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MAI 2025

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 29 avril 2025, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire.

**Présents** : Mrs TURCIN François, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, RATTE Xavier (adjoints), Mmes SEGALT Sylvie, SEGUINOT Emilie, Mrs DI-BLAS Bruno, LAROCHE Pierrick, VILLEDIEU Yannick, ZAROS Bruno, NOLET Luc,

**Absents représentés** : Mme DA SILVA PINHO Lucia (pouvoir donné à M. TURCIN François)

**Secrétaire de séance** : M. SAVARY Olivier

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2025-14/10.04-01 : autorisation au Syndicat du Bassin du Serein de poursuivre l'étude d'avant-projet de rectification du déversoir, de création du méandre et de modification du passage à gué du chemin de la plage

délibération n° 2025-15/10.04-02 : autorisation au Maire de déposer des demandes de subventions pour l'installation d'une structure de jeux place Lafarge

### Point n° 1 - Modification des lignes directrices de gestion

Le Maire rappelle que, le 10 avril 2024, les membres du Conseil Municipal ont voté les lignes directrices de gestion et en rappelle les objectifs. Il rappelle également que les membres se sont déclarés favorables à l'attribution d'une bonification d'ancienneté facultative d'une durée de 1 à 3 mois par période d'au moins 3 ans. Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a été saisi et a émis un avis favorable sous réserve que soient précisées les durées ci-dessus évoquées.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se sont à la majorité déclarés en faveur de l'attribution d'une bonification d'ancienneté de 3 mois par tranche de 5 années de services en tant que secrétaire général de Mairie (M. VILLEDIEU Yannick et M. TURCIN François + 1 pouvoir se sont déclarés en faveur d'une bonification de 3 mois par tranche de 4 années de service).

### Point n° 2 - Fixation des tarifs de mise à disposition de personnel

Le Maire rappelle les tarifs qui ont été votés par délibération n° 2023-16/05.04-08 pour la mise à disposition de personnel au profit des communes limitrophes et membres de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, avec ou sans matériel.

M. LAROCHE Pierrick évoque la possibilité de fixer dès aujourd'hui un pourcentage d'augmentation pour ne pas avoir à réviser régulièrement ces tarifs. M. TURCIN François propose de revoir éventuellement cette délibération chaque année au moment du vote du budget.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'abroger la délibération sus mentionnée et de fixer aux montants ci-après les tarifs qui seront appliqués à compter de l'entrée en application de la présente délibération, pour la mise à disposition des communes limitrophes et membres de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs de personnel, avec ou sans matériel :

- Employé communal seul : 30 € / heure
- Employé communal avec broyeur et tracteur : 70 € / heure
- Employé communal avec épareuse et tracteur : 70 € / heure
- Employé communal et camion : 1,50 € / km + 30 € / heure

### Point n° 3 - Demande de subvention du Comité des Fêtes

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du Président du Comité des Fêtes. A l'appui d'un bilan annuel et des projets de manifestations, celui-ci sollicite l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se sont à l'unanimité déclarés favorables à l'attribution d'une subvention de 1 000 € au Comité des Fêtes de MALIGNY.

### Point n° 4 - Commission voirie

M. TURCIN François rend compte aux membres du Conseil Municipal de la dernière réunion de la commission voirie et présente les devis suivants :

- reprise de trottoir rue des Maisons Rouges : 2 381,39 € TTC
- renforcement de rive de chaussée rue des Vignes : 12 350,02 € TTC
- réfection de trottoir en béton désactivé autour de l'église : 19 682,48 € TTC
- trottoirs à proximité du City Stade et des terrains de pétanque : 9 447,48 € TTC
- reprise du carrefour Chemin de la Vallée Martin et rue des Coteaux Fleuris : 10 248,68 € TTC
- réfection de trottoirs Grande Rue pour mise en accessibilité : 74 784,05 €
- variante avec trottoirs rouges et bande végétalisée : 78 717,84 €
- assainissement de chemin rue des Coteaux Fleuris : 26 944,20 €

Interrogé par M. DI-BLAS Bruno quant à la disponibilité des crédits pour ces travaux, le Maire rappelle que la somme de 180 000 € a été réservée dans le budget pour 2025, en fonctionnement et en investissement. De plus, une partie de la TVA sera récupérée dans les deux ans et les travaux de mise en accessibilité sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la DETR et des amendes de police.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les devis présentés dont celui avec variante pour un montant total de 159 772,09 € TTC.

Interrogé par M. ZAROS Bruno quant à la mise en concurrence, M. TURCIN François informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise GCTP a toujours été la moins-disante,

qu'il s'agit d'une entreprise locale, réactive et qui effectue des prestations donnant satisfaction. D'autres devis n'ont pas été sollicités.

### Questions et informations diverses

1 - la pose de la **nouvelle signalétique** a débuté. A ce sujet, Mme SEGAULT Sylvie demande ce que sont devenus les anciens panneaux qui, pour certains, ont été achetés par les professionnels. M. TURCIN François précise qu'ils sont actuellement entreposés au hangar communal. M. SAVARY Olivier espère que ces nouveaux panneaux ne seront pas détériorés par l'apposition intempestive d'autocollants, notamment de la part d'Ultras d'Auxerre. Mme SEGUINOT Emilie évoque le positionnement de la signalétique au carrefour en direction de Chablis qui gêne la visibilité à droite. M. DI-BLAS Bruno précise qu'il a vu dans certaines communes que la position des défibrillateurs est indiquée et demande si cela peut être étudié au niveau de MALIGNY.

2 - l'édification du **grillage du hangar** est quasiment terminée. Interrogé par M. DI-BLAS Bruno, le Maire précise que le portail a une ouverture de 6,5 m.

3 - le Maire rappelle que l'étude notariale a fourni une estimation du prix de vente de la **maison du 2 rue du Dr Hess**, située entre 130 000 et 135 000 €. Les locataires actuels, après contact avec leur organisme bancaire, ont déclaré être intéressés par une acquisition au prix de 130 000 €. Les membres du Conseil Municipal sont à l'unanimité favorables à une vente à ce prix. Les diagnostics nécessaires devront être faits préalablement à la vente.

4 - la commémoration du **8 Mai 1945** aura lieu jeudi, le rendez-vous est donné à 11 h devant la Mairie.

5 - M. TURCIN François informe les membres du Conseil Municipal que la société Rondino consent une remise de 10 % sur la **structure de jeux** qui pourrait être installée place Lafarge. D'autres contacts sont pris pour avoir des propositions différentes.

6 - M. DI-BLAS Bruno signale que **des bancs** pourraient être disposés près de l'équipement multisports. En effet, à plusieurs reprises il a constaté que des jeunes étaient assis sur les rambardes de la structure.

7 - lors d'une permanence d'élus, un habitant s'est plaint de la **vitesse excessive dans la rue des Coteaux Fleuris**. M. TURCIN François rappelle la possibilité de limiter la vitesse maximale autorisée à 30 km/h dans la totalité du village. Il évoque également la possibilité d'installer des chicanes amovibles mais cela risque de gêner la circulation des engins agricoles. M. LAROCHE Pierrick évoque l'accroissement de la dangerosité de cette rue quand des voitures sont stationnées sur le bas-côté. M. SODOYER Philippe pense que délimiter la route par des bandes blanches pourrait être une solution.

M. TURCIN évoque également la vitesse dans la rue du Stade et pense évoquer avec les services de la Gendarmerie la possibilité d'apposer un panneau sens interdit sauf desserte locale.

Mme SEGUINOT Emilie profite de ce point pour demander que soit étudiée la suppression ou le déplacement des deux places de stationnement présentes au croisement de la Grande Rue et de la rue de Méré. En effet, quand des véhicules sont présents, cela réduit considérablement la visibilité.

8 - M. RATTE Xavier signale qu'une personne s'est cassé le poignet à cause d'une barre positionnée à 30 cm du sol. M. TURCIN François déplore cet accident mais précise que les normes de pose ont été respectées, et que cette barre est installée pour empêcher l'intrusion des deux-roues.

9 - M. RATTE Xavier précise que, à la suite d'un accrochage, des morceaux de parechocs gisent vers la rue du Stade. L'information sera transmise au service technique qui procèdera à leur retrait rapidement.

10 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que le **rugby club de CHABLIS** monte en Fédérale 3 et que le club sollicite la reconduction de la mise à disposition des terrains de **MALIGNY** pour les entraînements. Les membres du Conseil Municipal sont à l'unanimité favorables. En collaboration avec les membres du club, il faudra sans doute revoir les installations des vestiaires. De plus, la peinture des mains courantes sera à remanier et les buts à remplacer par des poteaux de rugby. Pour ces derniers, le club envisage de solliciter le centre de **MARCOUSSIS** pour récupérer des structures, le centre procédant régulièrement à leur remplacement.

11 - M. TURCIN François se félicite des travaux réalisés au **bief** qui est désormais dégagé de ses embâcles. Le bois qui a été retiré est pour le moment stocké aux abords de la déchetterie et une entreprise interviendra pour le broyer.

12 - M. NOLET Luc regrette que les travaux de réfection d'un **vitrail de l'église** n'aient pas été réalisés. Il avait en son temps émis l'idée de le refaire en insérant un Saint symbole de la lutte contre les maladies, en mémoire de la triste période Covid. M. ZAROS Bruno rappelle qu'il avait contacté une vitrailliste meilleur ouvrier de France qui avait fourni un devis resté à ce jour sans suite. Il transmettra à nouveau cette proposition. Mme SEGALT Sylvie profite de cette intervention pour signaler que lors de la cérémonie du souvenir des héros et des victimes de la déportation, elle a constaté qu'une lucarne est tombée et offre une entrée pour les pigeons.

13 - M. VILLEDIEU Yannick demande si les retours sont positifs à la suite des **manœuvres des pompiers** ouvertes au public. Le Maire évoque la possibilité d'un recrutement d'un ancien pompier de CHABLIS. Il évoque la possibilité de créer un groupe de travail pour réfléchir à des propositions pour pérenniser le CPI.

14 - M. SAVARY Olivier déplore et se fait l'écho du problème du stationnement trop souvent anarchique dans la rue de Bourgogne et invite les personnes qui le peuvent à rentrer leurs véhicules au sein de leur propriété.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance,

M. SAVARY Olivier,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

